

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président  
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2013/438 - Insertion sociale - 4512**  
**Mission locale pour l'emploi de Strasbourg - Financement 2013 et avance 2014 au titre du Fonds local d'aide aux jeunes**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le versement à la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg d'une avance financière complémentaire pour 2013, dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds local d'aide aux jeunes
- décide que cette avance complémentaire s'établit à 25 % du montant de la subvention allouée pour 2013, soit 112 500 €
- approuve le versement à la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg du solde de la subvention pour 2013, au vu du montant total des aides attribuées en 2013
- approuve le versement début 2014 d'une avance financière à la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au budget primitif 2014
- décide que cette avance s'établira à 70 % du montant de la subvention allouée pour 2013, soit 315 000 €.

Elle approuve par ailleurs :

- l'avenant n° 1 à la convention financière 2013 ainsi que la convention financière 2014 à intervenir entre la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg et le Département
- la convention de cofinancement 2013 du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté, à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer cet avenant et ces deux conventions, et à mettre en œuvre ces avances.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130603-77707-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 14/06/13